



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS
HOSPITALIERS DE NANTERRE
Hôpital Max FOURESTIER

N° Spécial

04 Octobre 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre
Hôpital Max FOURESTIER du 04 Octobre 2019**

SOMMAIRE

Décision	Date	CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE	Page
N° 573	12.09.2019	Décision (CASH de Nanterre) relative à la composition du Directoire.	3

La Directrice,

Vu la loi n°89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social et notamment son chapitre VII érigeant le Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre en établissement public autonome ;

Vu le décret n° 2010-450 du 3 mai 2010 relatif au Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7-5, D.6143-35-1 à 4 ;

Vu le décret n°2019-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et au directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la Ministre des solidarités et de la santé et le Ministre de l'Intérieur, nommant Madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Sur proposition concernant les membres appartenant aux professions médicales du Dr Luc Rozenbaum, Président de la Commission médicale d'établissement ;

Décide

Article 1 : La composition du directoire du CASH est fixée comme il suit :

Membres de droit :

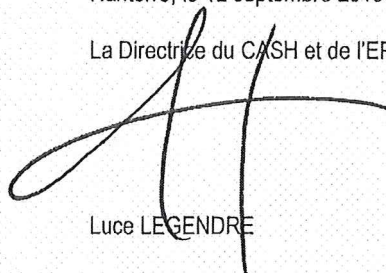
- Mme Luce LEGENDRE, Directrice, Présidente du directoire ;
- Dr Luc ROZENBAUM Président de la Commission médicale d'établissement, Vice-président du directoire ;
- Mme Francine RAUCOURT, Directrice des soins, Présidente de la CSIRMT.

Membres nommés :

- Dr Françoise LE GUILLOUX, chef de pôle médecine ;
- Dr Siham FENNI, chef de pôle gériatrie ;
- Dr Michel TRIANTAFYLLOU, chef de pôle santé mentale, chef de pôle par intérim du pôle de médecine social ;
- Mme Nathalie ALBERT, Directrice des affaires financières.

Nanterre, le 12 septembre 2019

La Directrice du CASH et de l'EPS Roger Prévot



Luce LEGENDRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>